



28 juillet 2025 **Genève (Suisse)**

Sommet des présidentes de parlement



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Bundesversammlung
Assemblée fédérale
Assemblea federale
Federal Assembly

#15SWSP



NOTE D'INFORMATION

Le quinzième Sommet des présidentes de parlement, organisé par l'Union interparlementaire (UIP) en étroite collaboration avec le Parlement suisse, se tiendra à Genève (Suisse) le lundi 28 juillet 2025. Le Sommet précédera la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra également à Genève du 29 au 31 juillet 2025.

Le quinzième Sommet des présidentes de parlement se réunira dans les locaux de l'Organisation internationale du Travail. Il sera précédé d'un dîner de gala qui débutera à 18 h 30 le dimanche 27 juillet 2025 au Four Seasons Hôtel des Bergues.

Le Sommet a pour objectif de réunir des femmes occupant les plus hautes fonctions décisionnelles au sein des parlements afin de définir le programme parlementaire en fonction des évolutions émergentes dans les domaines politique, économique, environnemental et social qui nécessitent des solutions de gouvernance mondiale concertées et tenant compte des spécificités liées au sexe. Il offre aux dirigeantes une plateforme pour nouer des contacts et échanger leurs points de vue et leurs expériences.

Le quinzième Sommet se tient au cours d'une année marquée par de nombreux événements importants pour les femmes et les filles du monde entier. L'année 2025 marque le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que le dixième anniversaire de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité fête ses 25 ans d'existence et se révèle aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

À ce moment crucial, le quinzième Sommet sera le point de rencontre des présidentes de parlement du monde entier pour qu'elles puissent nouer des contacts, échanger des points de vue et des expériences, et s'appuyer sur les étapes importantes franchies en 2025 pour écrire le prochain chapitre de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et du leadership féminin.

Dans cette optique, le Sommet mettra l'accent sur le rôle ***Des présidentes engagées pour une paix inclusive et durable.***

Étant donné que le Sommet précédera immédiatement la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, les résultats des délibérations seront intégrés dans les travaux de celle-ci, offrant ainsi l'occasion d'inscrire l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles parmi les priorités de tous les parlements.

PARTICIPANTS

Le Sommet est ouvert aux présidentes de Parlements membres de l'UIP ou de parlements nationaux de pays reconnus par les Nations Unies. Dans le cas de parlements bicaméraux, le Sommet est ouvert aux présidentes des deux chambres.

Les présidentes de parlement qui ne peuvent pas assister au Sommet ne peuvent être remplacées que par des vice-présidentes.

Le Sommet est également ouvert aux assemblées et organisations parlementaires régionales et internationales ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent de l'UIP et présidées par une femme.

Un nombre limité d'experts internationaux de haut niveau sont invités à assister au Sommet et à contribuer à ses domaines prioritaires en tant qu'invités spéciaux.

TAILLE ET COMPOSITION DES DÉLÉGATIONS

La taille des délégations de chaque parlement ne doit pas dépasser quatre personnes (six personnes dans le cas des parlements bicaméraux ayant deux présidentes), y compris la/les présidente(s).

Les délégations sont encouragées à inclure une ou plusieurs jeunes femmes parlementaires (âgées de moins de 40 ans).

Les Membres associés peuvent inscrire au maximum trois délégués. Les délégations d'Observateurs permanents invités seront composées de deux personnes au maximum.

Les invités de haut niveau seront accompagnés d'une personne au maximum.

Les places assises aux pupitres seront déterminées en fonction de cette règle.

ORGANISATION DES TRAVAUX

La Présidente du Conseil national suisse présidera le Sommet.

Les présidentes de parlement et les présidentes d'assemblées parlementaires régionales ou internationales ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent de l'UIP et un nombre limité d'invités de haut niveau pourront prendre part aux débats.

Le Sommet débutera par une séance inaugurale, suivie d'une allocution liminaire. Deux séances de débat seront ensuite consacrées respectivement aux thèmes *Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité 25 ans après : les défis persistants et la voie à suivre* et *Nouveaux défis en matière de paix inclusive et durable et voie à suivre*. Le Sommet se terminera par une séance de clôture.

La première séance de débats comprendra un discours liminaire et des allocutions de présidentes de parlement.

La deuxième séance comprendra un discours liminaire suivi d'un débat de type Doha entre les présidentes de parlement. Un tel débat visera à stimuler des échanges animés entre les intéressées. Il s'agira de mettre l'accent sur des motions controversées, certaines participantes s'exprimant pour et d'autres contre.

Deux motions seront débattues : 1) *Les changements climatiques ne font pas de distinction entre les sexes, ils ont le même impact sur les hommes et les femmes*, 2) *Il est déjà trop tard pour rendre l'IA sensible au genre et éliminer la violence à l'égard des femmes sur Internet*.

Les présidentes de parlements sont invitées à indiquer la motion à laquelle elles souhaitent contribuer en remplissant le formulaire d'inscription (ci-joint et également sur [cette page](#)). Les contributions aux motions (pour ou contre) sont limitées à trois minutes chacune.

En plus d'apporter une contribution à une ou plusieurs motions choisies, les présidentes de parlement pourront également participer de manière spontanée en répondant à des questions et en faisant des

observations sur les motions débattues. Ces interventions supplémentaires seront limitées à une minute chacune.

DROIT DE PAROLE ET RAPPEL À L'ORDRE

Chaque présidente de parlement ou présidente d'une assemblée parlementaire régionale ou internationale ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent de l'UIP aura en principe le droit de prendre la parole au cours d'une des séances du Sommet.

Chaque présidente de parlement aura droit à trois minutes de temps de parole pendant les séances et les débats.

Si le temps le permet, les présidentes des assemblées parlementaires officielles ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent de l'UIP et les invités auront droit à une minute de temps de parole.

Les présidentes de parlement et les présidentes d'assemblées parlementaires ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent de l'UIP peuvent présenter leurs interventions par écrit ou sous forme de messages vidéo préenregistrés.

Les déclarations écrites et, si nécessaire, les vidéos préenregistrées doivent être soumises à l'avance afin que le Secrétariat de l'UIP puisse les communiquer aux interprètes et à la Division de la communication de l'UIP.

La Présidente du Sommet ou le modérateur d'un débat du Sommet rappellera à l'ordre tout orateur qui ne respectera pas les limites de temps qui lui sont imparties, s'écartera du sujet en discussion ou portera atteinte au débat par des propos injurieux. La Présidente du Sommet ou le modérateur d'un débat du Sommet pourra, si nécessaire, enlever la parole à un orateur et lui demander de retirer ses propos répréhensibles ou les faire supprimer du compte rendu.

RÉSULTATS ATTENDUS

Un document final sera publié à l'issue du Sommet. Il contiendra un résumé des conclusions et une série de recommandations concrètes.

Le document final sera intégré au compte rendu de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, afin que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles soient inscrites parmi les priorités de tous les parlements.

LANGUES

L'interprétation sera assurée en arabe, allemand, anglais, espagnol, français et russe.

Les présidentes de parlement qui s'exprimeront dans une autre langue doivent faire traduire leur déclaration dans l'une des langues officielles de l'UIP (anglais ou français).

DOCUMENTS

Les versions électroniques des déclarations écrites seront fournies aux participants dès qu'elles seront disponibles.

INSCRIPTION

L'inscription au quinzième Sommet des présidentes de parlement est active sur [cette page](#).

Les participants sont invités à s'inscrire avant la date limite du 30 juin 2025.

En plus de vous inscrire en ligne, veuillez envoyer une notification formelle par courriel à Mme Marie-Graziella NGUINI (mgn@ipu.org) et à postbox@ipu.org en indiquant la composition de la délégation officielle.

Une liste provisoire des participants sera établie sur la base des inscriptions reçues. Les délégués auront la possibilité de vérifier l'exactitude de cette liste avant la fin du Sommet.

DÎNER DE GALA

Un dîner de gala sera organisé la veille du Sommet, le dimanche 27 juillet 2025, à l'invitation de la Présidente du Conseil national suisse, Mme Maja Riniker.

Le dîner de gala aura lieu au Four Seasons Hôtel des Bergues à partir de 18 h 30.

Code vestimentaire : tenue de ville ou tenue nationale traditionnelle (fortement encouragée).

La participation au dîner de gala est limitée à un maximum de 1+3 membres de la délégation. Les interprètes présents dans les délégations sont inclus dans cette limite de 1+3. Les interprètes seront assis derrière les présidentes qu'ils accompagnent pendant le repas.

SÉCURITÉ

La Suisse étant l'État hôte du Sommet, la sécurité des participants relève de la responsabilité des autorités suisses.

Les délégations officielles en visite en Suisse doivent envoyer une note verbale au Département fédéral des affaires étrangères via la plateforme eVIP uniquement, accessible à toutes les missions diplomatiques accréditées en Suisse.

Sur la base d'une évaluation de sécurité effectuée par le Service fédéral de sécurité (SFS), le Gouvernement suisse pourrait prendre des mesures de sécurité supplémentaires pour certaines délégations officielles. En collaboration avec le SFS, la police cantonale genevoise mettra en œuvre des mesures de sécurité opérationnelles. L'accès aux lieux de l'événement peut être restreint pour le personnel de sécurité.

La présence d'agents de sécurité (armés ou non) doit être signalée avec les précisions habituelles dans la note verbale. Un maximum de cinq permis de port d'armes (uniquement des armes de poing) est autorisé. La note verbale doit également indiquer les fréquences radio pour les communications vocales (le cas échéant).

Si vous avez des questions concernant la protection rapprochée ou les mesures spécifiques concernant les délégations officielles, veuillez contacter : Office fédéral de la police, Service fédéral de sécurité, bsd-spo2@fedpol.admin.ch

La sécurité sur le site du Sommet et pendant le dîner de gala sera soumise à des critères et règlements stricts. Conformément à l'une des dispositions réglementaires, tous les participants sont tenus de porter leur badge d'identité de manière visible à l'entrée et à tout moment durant le Sommet et dans les locaux du dîner de gala.

Les badges d'identité peuvent être retirés par les délégations participantes au Siège de l'UIP à Genève (Chemin du Pommier 5, Le Grand-Saconnex, Genève) le vendredi 25 et le samedi 26 juillet de 10 h à 17 h et au Four Seasons Hôtel des Bergues le dimanche 27 juillet de 14 h 30 à 17 h 30.

HÉBERGEMENT

L'UIP a fait des réservations provisoires dans des hôtels de Genève (voir la [page web de l'événement](#) pour davantage d'informations).

Le mois de juillet est particulièrement chargé pour les hôtels de Genève. Il est donc conseillé aux délégués de faire leurs réservations d'hôtel le plus tôt possible. Les délégations des pays disposant d'une ambassade ou d'une mission permanente à Genève sont invitées à contacter celles-ci, car elles ont l'habitude de recevoir des délégations aux réunions des Nations Unies et de s'occuper des réservations d'hôtel. Conformément à la pratique des hôtels genevois, seules les réservations assorties d'une garantie par carte de crédit seront confirmées.

VISAS

La Suisse fait partie de l'espace Schengen.

Si vous avez besoin d'un visa d'entrée en Suisse :

- Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous et de déposer les demandes de visa Schengen suffisamment à l'avance auprès de l'ambassade ou du consulat suisse du lieu de résidence légale des délégués. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du [Système de visa en ligne](#).
- Les demandeurs de visa doivent consulter le site web de l'ambassade ou du consulat suisse compétent pour vérifier quelles sont les dispositions en vigueur concernant la procédure de rendez-vous et de demande de visa.
- C'est la haute saison pour certaines ambassades et certains consulats, ce qui signifie que les rendez-vous doivent être pris longtemps à l'avance.
- Selon le lieu de résidence légale des délégués, certains devront peut-être se rendre dans un autre pays pour déposer leur demande de visa et enregistrer leurs données biométriques.
- Certaines nationalités sont soumises à une consultation Schengen, qui dure de 8 à 10 jours.
- Dans des circonstances exceptionnelles et urgentes, les ambassades et consulats suisses peuvent délivrer des visas à validité territorialement limitée (VTL) conformément aux dispositions de l'accord de Schengen. Ceci ne s'applique qu'à des cas à part dûment justifiés. Le titulaire d'un visa VTL qui n'est valable que pour la Suisse ne peut ni visiter ni transiter par un autre État Schengen (il doit entrer dans l'espace Schengen et en sortir uniquement par la Suisse).

S'il est nécessaire que l'UIP fournisse une invitation nominative en vue de la demande de visa d'un participant, veuillez vous assurer qu'une copie du passeport du délégué est envoyée au Siège de l'UIP (ts@ipu.org).

TRANSPORTS

Les dispositions en matière de transport et d'accompagnement relèvent de la responsabilité de chaque délégation. Les délégations sont invitées à se coordonner avec leurs ambassades ou missions permanentes respectives.

RÉUNIONS BILATÉRALES

- Un nombre limité de salles sera dédié aux réunions bilatérales et aux réunions à huis clos le 28 juillet 2025, dans la zone Gobelins du bâtiment de l'Organisation internationale du Travail, niveau R2 Sud, de 9 h 30 à 18 h.

Les salles de réunion bilatérales peuvent être réservées pour des créneaux de 30 minutes, en fonction de la disponibilité des salles, selon le principe du "premier arrivé, premier servi".

Les réservations de salles de réunion bilatérales seront ouvertes à partir du 1^{er} juillet 2025 et peuvent être adressées au Service des conférences de l'UIP à l'adresse conf-services@ipu.org ainsi qu'à Mme Marie-Graziella NGUINI (mgn@ipu.org), avec pour objet "15SWSP bilateral meeting request".

DÉJEUNER

Un déjeuner sera offert à 13 h le lundi 28 juillet.

Le déjeuner sera servi aux présidentes de parlement et aux présidentes d'une assemblée parlementaire régionale ou internationale ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent de l'UIP, ainsi qu'aux invités de haut niveau, dans la Marble Room au 11^e étage (accès par le 10^e étage) du bâtiment de l'Organisation internationale du Travail.

Un déjeuner buffet pour les délégations accompagnant les présidentes de parlement et les présidentes d'une assemblée parlementaire régionale ou internationale ayant le statut de membre associé ou d'observateur permanent, ainsi que pour tous les autres participants, sera offert au restaurant Les Morillons, au niveau R2 Nord du bâtiment de l'Organisation internationale du Travail.

PAUSE-CAFÉ

Des rafraîchissements seront servis tout au long de la journée dans l'espace Gobelins du bâtiment pour tous les participants au Sommet.